

Motion du CA de l'Université Paris 12 sur le CNRS

Le CA de l'Université Paris 12, réuni en formation plénière le 6 Juin 2008, exprime son inquiétude au sujet des dispositions annoncées concernant le CNRS. Sous couvert de « *décloisonnement* », son découpage en Instituts dotés d'un directeur nommé par le ministre accentue le contrôle par le pouvoir politique et le dessaisissement de la communauté scientifique sur les orientations en matière de recherche. Ce découpage fait peser des risques majeurs sur l'interdisciplinarité que les chercheurs se sont attachés à largement développer. Cette mesure s'ajoute à la généralisation du financement sur projet à court terme finalisé (ANR et autres agences) et à l'augmentation de la proportion de postes précaires. Ces dispositions, en pesant lourdement sur la liberté et la créativité des chercheurs, sont de nature à nuire à la production de connaissances et aux possibilités d'innovations qui en découlent. De plus, cette réforme va de pair avec un nouveau texte sur le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) vidant pratiquement son rôle de toute substance. Cette inquiétude est partagée par des membres internationalement reconnus de la communauté scientifique et par ses organisations représentatives. Face à la gravité de ces réformes, le CA demande un moratoire permettant une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Proposé par l'Intersyndicale de Paris 12.